

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 47

Artikel: Lo Coutéran pè Dsenèva
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Eh ! quoi, mignonne, vous voulez vous débarrasser de ce charmant petit oiseau ?

L'enfant essuya une larme en murmurant : Il chantait si bien pourtant !

Puis, se rapprochant davantage, elle ajouta :

— Mais grand'mère a si faim...

C'est pour grand'mère ! Grand'mère a faim ! Il y avait dans ces paroles, si simples et si émues, la révélation d'un drame intime, d'un de ces drames dont les personnages souffrent patiemment, obscurément, silencieusement.

M. B... est un homme bienfaisant ; mais, comme il a souvent été dupe de la part de nombreux sollicitateurs, qui n'ont d'autre métier que celui de s'ingénier à attendrir les bonnes âmes sur des souffrances imaginaires, il ne donne qu'à bon escient.

— Où demeure votre grand'mère ?

— Rue de...

M. B... accompagna l'enfant à l'adresse indiquée. Là, il fut témoin d'un navrant spectacle. Une pauvre vieille femme gisait sur un grabat. C'était la grand'mère. Depuis deux mois, elle avait vu mourir successivement sa fille et son gendre. L'orpheline lui était restée, mais les modestes ressources s'étaient trouvées vite épuisées, et la bonne grand'mère était tombée malade par excès de travail.

Depuis 24 heures, plus un sou ! Plus un morceau de pain ! Et la petite fille, pour soulager grand'mère, avait résolu de vendre le chardonneret..., le chardonneret, la joie de la maison !

M. B..., avons-nous dit, est bienfaisant. Il a aussitôt ouvert largement sa bourse à ces pauvres déshérités de la fortune, qui, grâce à lui, sont maintenant à l'abri de la misère.

Et maintenant, joli petit chardonneret, tu peux encore redire ta chanson à grand'mère !

La valse.

Encore une douce illusion enlevée à ces chers voisins d'Allemagne, dit un journal français ; il paraît que la valse, cette reine des danses, n'a pas pris naissance, comme on le croyait, dans la blonde Germanie, car, d'après un manuscrit du douzième siècle, elle fut dansée pour la première fois à Paris, le 9 novembre 1178.

Elle était déjà connue en Provence sous le nom de « Volta », le chant qui l'accompagnait était désigné par le titre de « Fallada ». Elle vint de Provence à Paris, fut à la mode pendant tout le seizième siècle et fit les délices de la cour des Valois. Les Allemands l'adoptèrent ensuite, et la « Volta », provençale devint la « Valzer » germanique.

Un vieil auteur du seizième siècle a parlé, lui aussi, de l'introduction de la valse à la cour de France, le 9 novembre 1178, et blâmé sévèrement Louis VII d'avoir favorisé cette danse.

Une chemise par an.

Non content de ses succès dans les inventions électriques, M. Edison vient d'inventer une chemise faite exactement comme les chemises ordinaires, avec manchettes et faux-col séparés. Sa blancheur rivalise avec celle du plus beau linge, et l'inventeur la garantit immaculée pendant un an.

Le col, les manchettes et le plastron semblent avoir l'épaisseur et l'aspect ordinaire du linge fin.

Mais il n'en est rien, car chacune de ces parties de la chemise est composée de 365 couches superposées d'une matière excessivement mince et dont la fabrication est le secret de l'inventeur. Il y a donc une couche pour chaque jour de l'année, de sorte que celui qui porte une pareille chemise doit, chaque matin, saisir la couche supérieure salie de la veille et l'enlever comme une pelure. Après cela, on possède une chemise propre pour la journée.

On en a une demi-douzaine pour neuf dollars et demi, soit 45 francs. Nous devons ajouter que, pour les années bissextilles, la chemise Edison a 366 couches superposées, au lieu de 365.

Ces Américains pensent à tout ! Quel peuple !!!

Lo Coutéran pè Dsenèva.

On pâysan dè pè La Coûta, que sè tegnâi dâi z'avelhiès et qu'avâi treintè-duè bennès à son thélo, colâvè on eimpartià dè son mâ, po cein que y'a dâi dzeins que l'amont mi dinsè, tot coumeint y'ein a dâi z'autro que l'amont mi avoué la cire. On dzo que portâvè veindrè pè Dzenéva on part dè pots de cé mâ colâ, recouvai dè papâi tot coumeint lè pots dè resegna, dut passâ à cein que lâi diont « l'octroi », que l'est on espèce dè capita iô sè tegnâi on gabelou, que fasâi pâyi 'na tracasséri po tot cein qu'on apportâvè dâo défrout.

Quand don noutron coo arrevâ à cé octroi, on lâi fe détatsi ti sè pots, quand bin l'assurâvè que n'étai que dâo mâ ; et lâi eût binstout 'na niole dè motsès déveron que sè mettront à cayî per dessus, que cein eingrindzâ lo gallâ que sè mette à djurâ et à derè dâi gros mots ào gabelou, et que dut onco pâyi lo piâdzo à la hiauta gama, rappoo à sè réspons.

Mâ quand vollie veindrè son mâ, nion ne sè tsaillesse dè cllia coffiâ, et tot furieux, l'allâ portâ plieinte à n'on comisséro dè police, contrè lo gabelou qu'étai la causa dè cein, et démandâ qu'on lâi reindè lo piâdzo que l'avâi pâyi.

Lo comisséro lâi répond que l'étai bin fâtsi ; que lo gabelou avâi fê son dévâi, et que po lâi rebailli se n'ardzeint, lâi faillâi pas sondzi ; et po sè férè on verro dè bon sang ein s'amuseint dâo pâysan, lâi fe :

— Tot cein que pu férè por vo, c'est dè vo bailli la perméchon dè tiâ totès lè motsès que vo fara pliési d'êterti, iô que vo lè reincontréyî, du que l'est cllia pestès dè bêtes qu'ont fê lo mau.

Lo pâysan, que n'étai pas nantset, et que vayâi que l'autre lo pregnâi po on tatipotse, sè peinsâ : « atteinds, vilhie roûta ! » et lâi fâ de n'air on pou bobet :

— Voudrâ-vo avâi la bontâ dè mè bailli cllia perméchon per écrit ?

— Ben se vo volliâi, se lâi répond lo comisséro, qu'avâi prâo mau à sè rateni dè recaffâ dè cé que pregnâi po on dadou, et lâi gribouillâ l'afférè su on bocon dè papâi.

L'est bon. Quand lo pâysan a lo papâi et que vâo preindrâ lo pécllet dè la porta po sailli que devant, ye vâi 'na motse que sè va posâ su la frimousse dâo comisséro ; adon sein férè ni ion, ni dou, et sein que l'autre s'atteindè à rein, lâi tè fot 'na ramenâïe su lo melon, po soi-disant tiâ la bête, que vouaïquie lo comisséro étai lè quattro fai ein l'ai.

— Revins lâi, ora, après mon mâ, tsaravouta dè motse, se fâ lo gaillâ !

L'autre sè relâivè furieux et vao châotà su lo paysan ; mā lo Vaudois qu'étai solido, sè branquè dévant li et lâi montré lo papai ein lâi deseint : vouaique la permechon ! après quiet s'ein va tot tranquillameint ein faseint : « à la revoyance », tandi que lo comisséro, tot ébaubi, ne savai què sè derè, et se tegnai lo náz, iò l'avai reçu lo pétâ ein sè peinseint que faut pas sè fià à l'apparence et que ne faut pas preindrè lè Coutérans po dâi fotsus-bêtes.

Boutades.

Deux commis-voyageurs parlaient de l'instabilité des choses en France, et du désaccord qui règne dans la Chambre des députés. Il nous faudrait absolument, disait l'un, une Chambre comme celle des Japonais.

— Et pourquoi ?

— Parce que c'est une Chambre modèle ; à chaque projet présenté par le gouvernement, le président s'écrie :

« Que ceux qui veulent voter la loi, lèvent la main. Bien. Maintenant l'opinion contraire ; que ceux qui ne veulent pas la voter, s'ouvrent le ventre !

» Comme cela, il n'y a jamais de minorité ! »

Une municipalité du canton s'était attiré la visite du préfet, au sujet de la reddition de ses comptes. L'un de ses membres était d'une taille si élevée, qu'on ne l'appelait que « le grand ». Atteint de surdité, il n'entendait qu'imparfaitement les observations faites par le préfet ; néanmoins il avait souvent perçu le mot *abus*, que ce magistrat répétait en disant : Voilà de grands abus.

Voulant être édifié à ce sujet, il demande à l'aubergiste à demi-voix : Qu'est-ce qu'il dit, le préfet ?

— Il dit que le grand a bu.

Sans autre explication, notre municipal se lève, ôte son bonnet, et dit d'un ton vexé : « Pardon, monsieur le préfet, je n'ai pas plus bu que les autres ! »

Une dame tenant un magasin d'étoffes, en ville, a reçu l'autre jour, d'une de ses clientes de la campagne, le billet suivant, que nous avons sous les yeux :

« Madame, vous aurez la bontez de donnez un foulare en soi blanche, il et pour ma belle-sœur qui me soigne en couche d'une jolie grandeur et vous direz à la petite combien s'est je lui donnera l'argent pour vous porte ».

Un libre-penseur, malade, sentant que sa dernière heure est venue, dit à sa femme :

— Ecoute, je ne veux pas de service religieux à mon enterrement. Pas de momerie.

La femme reste muette.

— Eh bien, tu ne réponds pas ? tu ne veux pas me promettre ?

La femme répond alors avec une douceur persuasive : « Meurs d'abord ; on verra après ».

Il y a quelques jours, le Dr Haughton, directeur du Jardin zoologique de Dublin, avait invité quelques personnes à déjeuner, entre autres un homme

connu dans les cercles de Londres par son esprit et ses bons mots. Dès que celui-ci fit son entrée dans la salle à manger, on lui demanda une bonne idée. Il promit que, s'il lui en venait une, il en ferait part à la société. Le Dr Haughton parlait de la difficulté qu'il éprouvait à remplir la caisse de la société ; on avait mis l'entrée du Jardin zoologique à 6 pence, puis à 2 pence, mais on ne parvenait pas à mettre les deux bouts ensemble. « Une bonne idée ! s'écria l'invité. — Annoncez que l'entrée sera gratuite. Puis, quand le jardin sera plein de visiteurs, ouvrez les cages des bêtes féroces et faites payer tout le monde pour sortir ».

Les **Conférences littéraires** de MM. les professeurs Scheler et Godet ont de plus en plus de succès ; leurs auditeurs en reviennent enchantés. Les personnes qui n'ont pu y assister jusqu'ici, sont encore à temps, des billets étant en vente pour chaque séance. — La prochaine conférence de M. Godet aura lieu mardi 28, et la dernière de M. Scheler, mercredi 29 courant.

Nous apprenons à l'instant que M. Favarger, du Conservatoire de Paris, bien connu de notre public lettré, donnera, lundi 27 novembre, à 4 heures après midi, dans la salle des concerts du Casino-Théâtre, une *séance de récitation* ; son programme, très attrayant, ne manquera pas de lui attirer de nombreux auditeurs. — Billets en vente à la librairie Tarin et auprès du concierge de la salle.

Théâtre. — Il ne nous revient de tous côtés que des appréciations très favorables sur la manière dont la troupe de M. Laclainière s'acquitte de sa tâche. Toutes les représentations données jusqu'ici ont bien réussi, et cette troupe compte de nombreux acteurs d'un véritable talent. Il est donc fort regrettable de voir le peu d'empressement que le public met à se rendre aux représentations et à récompenser ainsi le dévouement du directeur et des artistes. Il est pourtant très important que le théâtre vive convenablement et se maintienne dans notre ville, car si un tel état de choses devait se prolonger, notre place serait discréditée au point qu'aucun directeur sérieux n'oserait plus s'y aventurer. Ce serait là une déception qu'il faut éviter à tout prix.

Dimanche 26 novembre 1882.

LES PIRATES DE LA SAVANE

Drame en 5 actes et 6 tableaux.

Il sera fait, entre le troisième et le quatrième tableau, un entr'acte de 20 minutes.

On commencera à 7 1/2 heures.

Papeterie L. MONNET

Entêtes de lettres ; — enveloppes avec raison de commerce ; — factures ; — cartes de visite ; — cartes de convocation, de bal, de banquet, etc. Copies de lettres, presses à copier, encres nouvelles à copier, de 1^{re} qualité. Assortiment de registres et autres fournitures de bureaux.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie